



**Syndicat Mixte du  
Parc Routier de la Réunion**  
13, Allée Maureau  
97490 Sainte Clotilde

## **Délibération N°2024/SMPRR-CS-258**

### **Objet : Approbation du budget primitif de 2024 pour le budget principal**

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le lundi 8 avril 2024 à 9h00 en seconde séance, pour donner suite à l'absence de quorum lors de la séance du 27 mars. En présentiel selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, sur le site du Portail 97424 PITON SAINT LEU.

Nombre total de délégués : 14 dont 7 titulaires et 7 suppléants

Présents : 4

Absents : 3

Procuration : 0

Les membres à voix délibérative présents étaient :

#### **Pour la Région Réunion :**

- Jacques TECHER
- Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE
- Patrice BOULEVART

#### **Pour le Département de la Réunion :**

#### **Pour le SDIS de la Réunion :**

- Patrick BEGUE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612, L5216-5 et L5721-1

**Vu** l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

**Vu** l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

**Vu** la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le rapport relatif au budget primitif annexé à la présente délibération ;

**Vu** l'article 8 des statuts sur les dispositions financières du SMPRR

**Entendu** le rapport présenté par M Michel MASSAIN, Directeur Général et Mme Hélène BRO, Directrice Adjointe, sur le budget primitif, lequel fait apparaître les équilibres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<b>Total dépenses</b>	<b>11 321 925,81 €</b>
011 : Charges à caractère général dont stock	5 786 547,81€
	955 379,00 €
012 : Frais de personnel	3 980 000,00 €
65 : autres charges de gestion courante	50 000,00 €
68 : Dotation aux provisions	30 000,00 €
042 : Amortissement des immobilisations	520 000,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>11 321 925,81 €</b>
013 : Atténuation de produits-stocks	500 000,00 €
70 : Produits des services divers- BA--> BP	410 000,00 €
74 : Dotation et participation	6 082 000,00 €
75 : Autres produits de gestion courante :	2 517 000,00 €
R002 : Résultat reporté	1 330 925,81 €
042 : Amortissement des subventions	482 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>Total dépenses</b>	<b>7 717 059,00 €</b>
20 : Etudes	205 907,00 €
21 Immobilisations incorporelles	3 749 152,00 €
45 : Dépenses pour compte de tiers	3 280 000,00 €
040 : OPERATIONS D'ORDRE	482 000,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>7 717 059,00 €</b>
13-Subvention d'investissement	495 000,00 €
45-Opération pour le compte de tiers	2 517 000,00 €
R001 : Résultat reporté	4 185 059,00 €
040 : Opérations d'ordre	520 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif du budget principal du SMPRR pour 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous actes aux effets relatifs à la mise en œuvre de la présente décision

A Sainte Clotilde, le 8 avril 2024.

  
Le Président  
Jacques TECHER